

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1878.

Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE,

La Belgique est unie de cœur à sa Dynastie nationale. Le Pays entier, nos femmes, nos enfants, ont pris part, comme à une fête de famille, à la célébration du 25^e anniversaire du mariage du Roi.

Le Sénat est heureux de constater, avec Votre Majesté, l'excellent état de nos relations internationales.

La création d'un Ministère de l'Instruction publique montre la sollicitude du Gouvernement pour la diffusion et le progrès de l'enseignement, cette grande source du développement intellectuel et moral des nations.

Le Sénat prêtera son concours à l'adoption de toutes les mesures qui pourront lui être proposées pour étendre et améliorer l'enseignement et pour inspirer à nos enfants un sincère attachement à nos libertés constitutionnelles.

La défense de notre neutralité, le maintien de l'ordre à l'intérieur du Pays, ont une telle importance que jamais la Législature n'a reculé devant les sacrifices qui lui ont paru indispensables à la conservation de ces biens précieux.

Le Sénat examinera avec le même sentiment de sage patriotisme les propositions qui lui seront faites pour le complément de notre organisation militaire et pour l'armement de la Garde civique.

Le zèle et le dévouement dont notre milice citoyenne fait preuve, lui méritent nos éloges et nos encouragements.

Nos principales industries subissent, depuis longtemps déjà, une des crises les plus graves qu'elles aient eues à supporter.

L'intelligence et l'activité de nos industriels, l'énergie, l'aptitude et le bon esprit de nos ouvriers nous permettent de traverser cette crise avec honneur.

Les chiffres du mouvement commercial démontrent la vigueur du travail national et nous donnent le ferme espoir que la reprise des affaires trouvera notre industrie plus apte que jamais à lutter contre la concurrence étrangère.

Cet espoir est confirmé par la part brillante prise par la Belgique à l'Exposition universelle de Paris.

Les efforts énergiques de nos travailleurs seront puissamment secondés par les mesures annoncées par le Gouvernement et relatives au développement de l'enseignement industriel et commercial, à l'extension et à l'amélioration de nos voies de communication, au perfectionnement de leur outillage, à la protection due aux modèles et aux dessins industriels et aux marques de fabrique.

Nos artistes n'ont pas moins brillé que nos industriels à l'Exposition de Paris. Grâce à eux, le nom Belge a grandi dans l'estime publique. Nous leur en devons une patriotique reconnaissance.

Ils seront heureux de voir le Gouvernement et la Législature prendre les mesures annoncées pour le développement de l'enseignement des beaux-arts et pour la protection légitime due aux auteurs d'œuvres littéraires ou artistiques.

Les moyens de pourvoir à l'équilibre des recettes et des dépenses de l'État feront l'objet, pour le Sénat, du plus sérieux examen.

Notre nouvelle législation électorale vient d'être mise en pratique, pour la première fois, dans toutes les communes du Pays. Les craintes que l'on avait pu concevoir sur les difficultés de son fonctionnement ne se sont pas réalisées. L'expérience acquise et les améliorations qui seront apportées à cette législation en faciliteront l'application et assureront de plus en plus le secret du vote et la répression des fraudes électorales.

Sans apporter d'entraves aux luttes salutaires des partis, nous obtiendrons ainsi l'expression vraie des volontés du Pays; les décisions du scrutin seront inattaquables et respectées; nous aurons complètement assuré l'alliance de l'ordre avec la liberté.

Les projets qui nous seront soumis pour donner aux fêtes du 50^e anniversaire de notre Indépendance tout l'éclat qu'elles méritent, seront examinés par le Sénat avec la plus bienveillante attention.

C'est avec un légitime orgueil, Sire, que nous célébrerons bientôt ce demi-siècle de liberté, de paix et de progrès, parcouru à l'abri d'une noble Constitution loyalement gardée par nos Rois.

Le Gouvernement peut compter sur le concours du Sénat pour toutes les mesures que réclament le développement de nos libres institutions et l'intérêt du Pays.

Réponse du Roi.

MESSIEURS,

Je reçois avec une vive satisfaction l'expression des sentiments unanimes du Sénat. Le concours bienveillant de cette Assemblée permettra à mon Gouvernement d'accomplir dans le cours de cette session des travaux utiles qui contribueront au développement des intérêts moraux et matériels du Pays.
